mines-énergie la cgt www.fnme-cgt.fr

CONTACT

la cgt UFICT mines-énergie INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS

CGT ENERGIE ALLIER - UFICT-CGT ENERGIE ALLIER

Journal des Inactifs et Veuves de MOULINS-VICHY

N° 47 - Novembre 2018

Sommaire

Page 1: Edito
Page 2 : CAMIEG et MUTIEG
Page 3 : Assemblée Générale SLVie n° 1 et 2
Page 4 : lettre envoyée aux 3 députés de l'Allier
Page 5 : Fin de la lettre et conseil sur arnaque
Page 6 : Quelques chiffres
Page 7 : Réforme retraites et Brèves d'infos
Page 8: AG de la section Syndic. et dates à retenir
Page 9: Journée festive USR 03 et inscriptions
Page 10 : Appel AG journée du 13-11-2018

Edito

EST-IL URGENT D'AGIR ?

Lorsque nous alertons sur la gravité des attaques perpétrées contre tous nos acquis sociaux et particulièrement contre les retraites, **sommes - nous bien compris ?**

Les marionnettes du capital aux ordres du FMI, de la haute finance, affichent une volonté politique de liquider totalement notre contrat social. La casse est engagée méthodiquement et ils donnent l'impression que rien ne les arrêtera.

Comme nous l'avons dit et écrit, nous sommes sur les mêmes rails que la Grèce où **les retraites ont été diminuées de 50% et le FMI demande au gouvernement Grec de faire mieux.**

Une telle situation est-elle possible chez nous ?

C'est malheureusement possible si nous ne nous mobilisons pas. Eh oui la lutte des classes est bien une réalité objective, pas une vue de l'esprit. L'adversaire la mène avec détermination.

ET NOUS ?

Bien voir que le grand patronat, le gouvernement, les forces du capital, poursuivront la démolition jusqu'au bout, si les travailleurs, les salariés, les retraités ne se mobilisent pas, ne descendent pas massivement dans la rue pour mettre en échec ce recul social sans précédent.

CETTE SITUATION N'EST PAS FATALE

L'histoire sociale de notre pays est là pour en témoigner :

En **1934,** les forces d'extrême droite tentaient d'envahir le parlement,
deux ans plus tard, c'était **en 1936** et ses acquis considérables
En **1968,** le grand patronat qui disait que l'économie ne pourrait supporter une augmentation du SMIG de 3% a dû en concéder 35%.
En **1995**, JUPPE « droit dans ses bottes » a dû retirer son projet de supprimer les régimes particuliers de retraite
Ces exemples non exhaustifs ont un point commun. Les succès ont été imposés par les travailleurs mobilisés **massivement** dans l'action pour défendre leurs revendications économiques et sociales.

Ce qu'il est extrêmement urgent de faire

Prendre conscience des réalités de la situation, convaincre autour de nous, agir, construire un rapport de force à la hauteur des enjeux et, nul doute, nous les ferons reculer.
Bien voir que de notre prise de conscience dépend, non seulement notre avenir de retraité, mais aussi celui de nos enfants et petits enfants.

Alors au boulot

CAMIEG - MUTIEG
QUEL AVENIR ?

Un bref rappel : **La Camieg** est l'organisme de Sécurité Sociale et de complémentaire qui assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie et de maternité des Industries Electrique et Gazière. Elle a été créée par décret du 30 Mars 2007 sous la tutelle de l'Etat. Sa compétence est nationale, elle protège les agents sous statut des IEG (ou assimilés) en activité et en inactivité, ainsi que leurs ayants droits.

La Mutieg est une surcomplémentaire créée en Juin 2010. Elle a pour fonction d'améliorer les prestations versées par la Camieg en intervenant en troisième niveau de remboursement.

Au printemps dernier, nous vous avons informé sur ces deux organismes afin de vous alerter sur certaines dérives.

Si les débuts de la CAMIEG ont été un peu laborieux, essentiellement à cause du non-respect des engagements du gouvernement de l'époque en modifiant à la baisse (-17,5%), le nombre des emplois prévus pour un bon fonctionnement, la rigueur de gestion et l'engagement des personnels ont permis de la placer en tête des organismes de Sécu Soc et complémentaire (dixit le rapport de l'IGASS 2017).

Il n'en est pas de même pour MUTIEG, qui, du jour au lendemain, et sans aucune concertation, a décidé d'augmenter sa cotisation de 10% à environ 30%. Inacceptable, d'autant que depuis longtemps la CGT demandait qu'on lui fournisse des comptes qui permettent de faire la transparence sur une gestion pour le moins douteuse. Exemple : coût de fonctionnement CAMIEG, environ 6%, les mêmes coûts pour MUTIEG, environ 18%. Résultat : pour 10€ cotisés à la Camieg, 9,35€ sont dispo pour le remboursement des soins alors qu'à Mutieg ces mêmes 10€ cotisés, seulement 6,89€ restent disponible pour le remboursement de soins.

C'est ce qui a conduit la CCAS à ne pas renouveler le contrat avec Mutieg (Energie Mutuelle, Malakoff Médéric) et transférer les cotisations futures et la gestion des contrats à SOLIMUT, (assureur CCAS).

IMPORTANT : le transfert de votre cotisation d'Energie Mutuelle vers Solimut se fera automatiquement (donc sans votre intervention), au 1 Janvier 2019 et la gestion des contrats et dossiers se fera progressivement entre le 1er Janvier et 30 Juin 2019 pour une prise en charge totale le 1er Juillet. Nous devrons rester malgré tout attentifs au respect des intérêts de l'ensemble des bénéficiaires.

EXCEDENTS CAMIEG

Des records battus : 113 millions d'€ pour le compte des actifs et 235 millions pour le compte des retraités. Au total 348 millions d'€ qui ne servent pas à un meilleur remboursement des soins…., c'est inadmissible…

Ce montant correspond au cumul de la partie non utilisée de vos prélèvements obligatoires depuis la création de la CAMIEG. C'est ce qui motive le syndicat CGT et sa section de retraités et veuves à demander une audience aux trois députés de l'Allier afin d'exiger auprès du gouvernement un décret. Ce dernier devra garantir l'intégration de cette somme dans le budget CAMIEG.

PROTECTION SOCIALE : ASSURANCE MALADIE DES I.E.G.

Camieg

Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières

Assemblées Générales extraordinaires des Slvies les 19 et 26 Novembre

Sujet unique : LA PROTECTION SOCIALE.

Evolution du gestionnaire de la CSM R
Les excédents CAMIEG

* Pourquoi le CA de la CCAS du 28 juin 2018 a dénoncé le contrat de gestion CSM R confié à Énergie Mutuelle (ex MUTIEG) ?
* Quelles incidences ?
* Quelle organisation possible pour la CAMIEG et la future sur mutuelle ?

Toutes ces questions seront discutées au cours des AG de Slvies :
à Moulins, à Fromenteau 16 h00 le 19 novembre 2018.
à Vichy , salle Busserolles à Cusset 16h00 le 26 novembre 2018.

Le 28 juin 2018 ; le CA de la CCAS a dénoncé à la majorité le contrat de gestion CSM R confié à Énergie Mutuelle (ex MUTIEG). C'est la réponse à la mainmise du groupe Malakoff Médéric sur notre Mutuelle.

Dès qu'elle a appris cette décision, la délégation CGT a fermement dénoncé la transformation de MUTIEG en Énergie Mutuelle sans que la CCAS ne soit consultée, idem concernant le rapprochement avec Malakoff Médéric. Le manque de transparence avéré des actes de gestion a renforcé la volonté de notre délégation de dénoncer ce contrat de gestion.

Ces postures confirment la volonté d'Énergie Mutuelle de gérer sans la CCAS et sans les fédérations syndicales (voire contre elles) qui ont pourtant été à l'origine de la création de MUTIEG. Au travers de cette dénonciation, la délégation CGT souhaite réaffirmer sa volonté que le 3ème niveau de protection sociale des salariés inactifs des IEG soit géré par le mouvement mutualiste, en toute transparence et en lien avec la CCAS et les fédérations syndicales, sans se substituer à la Sécurité Sociale.
Elle n'abandonnera pas cette gestion au « paritarisme » patronal revendiqué par Malakoff Médéric.

La délégation CGT a demandé à la direction générale que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette délibération, les assurés ne subissent aucun changement dans le traitement de leurs dossiers.

De plus, des discussions seront engagées avec Solimut pour construire une offre, à minima équivalente aux produits CORT et Sodeli pour les bénéficiaires qui souhaitent y souscrire.

Il est pour nous impensable de laisser notre mutuelle à la merci du groupe Malakoff Médéric, qui, en 2011 , avec la création de la société Sevriena, dirigée par Guillaume Sarkozy, tend à transformer les retraites complémentaires en fonds de pension à l'américaine, typique d'un système de retraites par capitalisation.

Tout cela pour l'enrichissement encore une fois de quelques - uns au détriment du reste de la population.

Copie de la lettre adressée à nos 3 députés de l'Allier

Madame, Monsieur

Les projets de financement des budgets publics 2019 (Finances et Sécurité Sociale) sont à l'ordre du jour des travaux parlementaires.

Les députés et sénateurs sont appelés à débattre, à amender puis à voter ces textes législatifs et c'est pourquoi nous sollicitons une rencontre pour évoquer certains sujets relatifs à ces projets de texte et à leurs conséquences sur la population des retraités.

En premier lieu, la proposition de désindexation des pensions ajoutée à la hausse de 25% de la CSG au 1er janvier 2018 va se traduire par la perte annuelle d'un demi mois de pension environ. Ce choix budgétaire est contraire au bon sens économique car il va avant tout réduire la consommation et la croissance. De plus, il aura des conséquences sociales car de nombreux retraités devront se restreindre sur certaines dépenses vitales.

Un budget national doit avoir le sens de l'équilibre et de la justice ce qui est loin d'être le cas pour les projets actuels. Les grands principes existentiels de la Sécurité Sociale sont ainsi directement balayés lorsqu'on propose plusieurs trains de mesures d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises (CICE + décote « Fillon » sur les bas salaires) qui pour certaines et pour la première fois ne seront pas compensées par l'Etat.

Certains rapports publics révèlent pourtant que ces avantages n'ont quasiment pas d'impact sur l'emploi alors qu'elles en étaient le motif principal. Pour rappel le président du MEDEF arborait alors un pin's mentionnant « un million d'emplois » à la création du CICE. Les conséquences directes de l'absence d'engagement des entreprises, c'est toujours plus de chômage et l'explosion des dépenses dites de « solidarité » dont les coûts sont supportés par les contribuables et de moins en moins en moins par ceux qui multiplient les plans sociaux.

Le niveau moyen des pensions en France est de 1300 euros environ tous régimes confondus, ce qui est loin de représenter un privilège. Pour les personnes seules n'ayant pas validé de périodes de travail (réversions), le niveau de vie est quasiment au seuil de pauvreté. Il est de ce fait intolérable que l'on puisse ainsi faire peser tous les maux de la société sur la « privilégiature » des retraités et les mettre ainsi au banc des accusés.

Les retraités sont au contraire une force vive pour une nation et la France a pour cela la chance de disposer d'un bon taux de natalité et d'une espérance de vie après l'activité professionnelle qui s'est accrue.

La retraite est de moins en moins vécue comme une situation de retrait de toute vie sociale et de tout engagement citoyen. Au contraire, les retraités sont présents dans la vie publique, 40% des conseillers municipaux sont retraités et parmi eux beaucoup de maires dans les localités rurales. Ils sont pour beaucoup des animateurs de la vie associative, des aidants familiaux ou dans le voisinage. Ils sont aussi parfois la pierre angulaire de la cellule familiale subvenant parfois aux besoins que nécessitent la perte d'un emploi, l'impossibilité d'accéder à une habitation pour leurs proches. Il est dommageable que cette face cachée des retraités ne soient jamais mise en valeur et traduite en termes positifs pour l'économie du pays.

Les questions de santé et de protection sociale sont également très sensibles pour les retraités et à ce titre la pression budgétaire exercée sur la santé, l'hôpital et la prise en charge des soins nécessitent le recours à des couvertures complémentaires qui s'avèrent coûteuses dès que l'on atteint l'âge de la retraite

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, il est proposé d'améliorer les prestations liées à l'optique, le dentaire et l'auditif pour parvenir au « reste à charge zéro ». Un relèvement de la part SS est proposé mais cela restera très insuffisant compte-tenu du niveau actuel de remboursement et des coûts réels supportés

→ → →

(**suite et fin de la lettre**)

La CAMIEG, organisme de Sécurité sociale spécifique des IEG, dispose de l'avantage de compétence sur la partie SS et complémentaire et c'est pourquoi cet engagement gouvernemental doit prendre corps dans le cadre du régime réglementaire en vigueur, ce qui nécessite la prise de décret spécifique pour améliorer la grille de prestations actuelles. Ceci pourrait par ailleurs se faire sans impact sur les niveaux de cotisations compte tenu des excédents de cotisations cumulés depuis plusieurs années. La CGT a chiffré à 14 millions d'euros le volume de ces améliorations.

Ces améliorations auraient des effets de « ruissellement » sur des régimes sur complémentaires qui ont été mis en place pour pallier aux carences des deux premiers niveaux. Ils seront moins sollicités et seront moins coûteux pour les affiliés. Il faut en outre aussi attirer l'attention sur les différences de coûts de gestion entre la CAMIEG (à peine 7%) et les acteurs mutualistes de la protection sociale (+ de 20%).

Quand on a le souci de la gestion rigoureuse il faut regarder ces détails et les corriger car lorsqu'on donne un euro de cotisation, ce n'est pas pour en perdre près de 40% dans les charges et les taxes alors que la destination première doit être de garantir la prise en charge médicale.

Nous vous proposons d'évoquer ces différents points avec vous et de vous donner si vous le souhaitez les documents qui viennent à l'appui de nos demandes.
Dans l'attente de notre rencontre recevez nos cordiales salutations.

DANGER
ARNAQUE DES FOURNISSEURS D'ENERGIE

Face aux démarchages agressifs des fournisseurs d'énergie, certains d'entre nous se sont faits piégés et ont transféré leur contrat sans en avoir l'intention.

ATTENTION Le transfert de vos fournitures d'électricité et de gaz chez un autre fournisseur ne vous donne plus droit au tarif particulier !

Que l'on soit retraité-es ou actifs, on peut être amené, pour une raison quelconque à changer de domicile principal, que l'on soit propriétaire ou locataire; et c'est là que les complications commencent. Car si avant l'ouverture à la concurrence, il suffisait de joindre un agent pour qu'il vous mette le gaz et l'électricité en ayant l'assurance de rester au tarif régulé, aujourd'hui si vous appelez ENGIE pour demander l'ouverture du gaz, il va aussi vous proposer de vous mettre également l'électricité et si vous dites "Oui" vous serez directement basculé chez un fournisseur de la concurrence et donc, sorti du tarif régulé

POUR POUVOIR CONSERVER VOTRE TARIF AGENT, UNE SEULE REGLE

- **votre contrat d'électricité doit être souscrit auprès d'EDF SA**
- **votre contrat de gaz doit être souscrit auprès d'ENGIE**

Si on vous propose autre chose, refusez catégoriquement !

La section centrale des retraités CGT des IEG

Quelques chiffres qui font réfléchir !

13 millions

C'est le nombre de personnes en précarité énergétique en France
(selon l'étude de l'ADEME en 2013).

10 à 13000

C'est le nombre d'emplois qui seront supprimés chez EDF et ENGIE.

5,41 milliards d'€

Ce sont les dividendes moyens annuels remontés aux actionnaires de EDF et ENGIE (ex GDF-Suez).

64 milliards d'€

Ce sont les dividendes versés par EDF et ENGIE depuis 14 ans.
De quoi :
En solder des dettes !
En faire du développement !
En réduire des factures !

6ème extinction de masse

1/3 des espèces animales sont en déclin.
(Source : PNAS, juillet 2018)

Émission de gaz à effet de serre

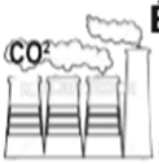

+ 3 % d'émission de gaz à effet de serre en France en 2017 (engagement de - 5 % d'émissions annuelles lors de la COP21).

Les **1 %** les plus riches possèdent **46 %** des richesses mondiales
(Source : OXFAM 2017)

Pour dégager toujours plus de cash, la finance exploite chaque jour davantage l'humain et la nature et remet en cause l'avenir même de l'humanité. Alors qu'il y a urgence à adopter un autre modèle de développement et de répartition des richesses, Emmanuel Macron agit au service des lobbys, et remet en cause les normes sociales et environnementales existantes, qui sont pourtant déjà bien insuffisantes.

Réforme des retraites, objectif baisser les pensions !

C'est une réforme silencieuse mais qui pourtant est en train de se préciser. Une soixantaine de réunions se sont déjà tenues depuis le coup d'envoi de la concertation, entre Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites et les organisations syndicales. Tous vont être réunis mi-octobre pour une réunion multilatérale pour un premier point d'étape.

L'exécutif n'a visiblement rien lâché de ses ambitions. Il veut bel et bien créer un système universel unique pour tous. C'est donc bien un système à points assis sur l'ensemble de la carrière qui va être mis en place.

Concrètement donc, les pensions ne seront plus calculées sur les 25 meilleurs années pour les salariés du privé et encore moins sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires mais sur tous les revenus acquis depuis le début de la carrière.

Cela va mécaniquement faire baisser l'ensemble des pensions, particulièrement celles des fonctionnaires, même si en contrepartie les primes des fonctionnaires, qui jusqu'ici n'étaient pas prises en compte, vont être intégrées dans le calcul de la retraite; il y aura énormément de perdants comme par exemple les enseignants.

Pour ne pas enflammer encore un peu plus un débat qui s'annonce déjà explosif, l'exécutif va en revanche s'en tenir à sa promesse : il ne touchera pas à l'âge de départ légal, qui restera fixé à 62 ans. Il s'agira désormais d'un âge pivot : ceux qui veulent partir en retraite avant cet âge se verront appliquer une décote.

Retour à la charge sur les pensions de réversion.

Malgré tous ses efforts pour éteindre la polémique, l'idée de modifier le système actuel des pensions de réversion, c'est à dire les sommes versées à un conjoint en cas de décès du titulaire, est bel et bien sur la table. C'est un système trop complexe où il y a autant de règles que de régimes. Une femme divorcée perd ou non ses droits en fonction du régime dont elle dépend, ce qui est totalement « ubuesque », selon une source au cœur du dossier.

Le gouvernement veut donc à la fois harmoniser les règles et instaurer un plafond de ressources. Du côté de Bercy la tentation est grande, car les pensions de réversion coûtent 36 milliards d'euros, soit 12% de l'ensemble des dépenses liées aux retraites.

Dans ce contexte, il y a de quoi s'inquiéter de la promesse du gouvernement : faire une réforme à enveloppe constante.

Les concertations, qui vont reprendre à la mi- octobre, s'annoncent d'autant plus tendues que les sujets les plus polémiques, comme le devenir des régimes spéciaux – celui d'EDF ou de la SNCF notamment- n'ont pas encore été abordés.

Quelques brèves infos

A propos du Pouvoir d'achat des retraites, quel avenir ?

Blocage depuis plusieurs années
Augmentation de la CSG de 1,7%
Désindexation de l'évolution des retraites par rapport à l'INSEE. Désormais c'est au bon cœur du gouvernement qu'elles évolueront +0,3% en 2019 alors que l'inflation sera autour de 1,7%
Un organisme public France-Stratégie prend le relais de la cour des comptes. Il a publié un rapport sur les inégalités entre générations qui préconise entre autres que le revenu des retraités par rapport aux actifs doit « diminuer d'environ 20% pour assurer l'équilibre financier du système » ; il préconise aussi que les « pensions liquidées devraient être revalorisées selon un indice dont la progression correspondrait à l'évolution des salaires nominaux diminuée de 1,4 points »
C'est bien de la programmation de la baisse du pouvoir d'achat des retraites dans le temps qu'il s'agit,

La sécurité sociale

Elle serait excédentaire en 2019. Le gouvernement envisage de piocher dans les caisses pour renflouer celles de l'état

Les privatisations

Tous les services publics rentables sont visés, SNCF,EDF,ADP……etc. transformés en sociétés anonymes, à la notion de réponses aux besoins est substitué celle de rentabilité du capital

D'une manière générale ce gouvernement agit pour adapter la société Française aux exigences du capital

SYNDICATS CGT-OE et UFICT-CGT
Energie Allier
Secteur Moulins-Vichy

Assemblée Générale de la section syndicale Inactifs et Veuves de Moulins-Vichy

Mardi 29 Janvier 2019 au complexe Marcel Paul

Accueil des camarades dès 8h30 ; Début des travaux à 9h15

Le repas de midi sera pris en commun (participation de 12.00 € par personne) sur place ; Inscription auprès de Serge Siaudeau (06 83 65 74 01) ou Cl. Lacour (06 34 18 19 92) **au plus tard le 25 janvier 2019** afin de pouvoir assurer correctement l'intendance ; merci.

*****

Cette année 2019 verra Serge lever le pied qui, tout en conservant la trésorerie et en restant proche de tous, souhaite (avec votre accord lors du vote de l'AG) confier les destinées de la section à Claude Lacour sur Vichy et Patrick Herbette sur Moulins avec le souhait de voir arriver des nouveaux camarades retraités volontaires qui voudront les épauler.

*** Dates à retenir ***

Lundi 19-11-2018 :	**16h00**	AG de la SLVie de Moulins à Fromenteau Salle Leguen
		*****
Vendredi 23-11-2018 :	**18h15**	Concours de belote de la SLVie de Moulins à Fromenteau Salle Leguen
		*****
Lundi 26-11-2018 :	**16h00**	**AG de la** SLVie de Vichy à Cusset Salle Eric Busserolles
		*****
Mardi 27-11-2018 :	**12h00**	Journée festive de l'USR 03 CGT à la salle des fêtes de Tronget
		*****
Mardi 29-01-2019 :	**9h15**	Assemblée Générale de notre section syndicale au complexe Marcel Paul
		*****

USR03 la cgt

Mardi 27 novembre 2018

Tronget

10ème journée festive de l'USR de l'Allier

Suite au report du mois de Juin, nous nous retrouverons le mardi 27 novembre 2018 *à la salle des fêtes de Tronget* pour notre 10 ème fête de de l'USR de l' Allier

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Dès 9h00, randonnée pédestre

A partir de 12h00, apéritif libre au bar

A 13h00, Kir offert à table et repas

Histoires du temps passé contées par Pierre GUILLAUMIN

Après-midi récréatif (belote, pétanque) Conteur Bourbonnais

Repas de midi (12.00 €) sur réservation

Kir

Choucroute

Fromage

Dessert

Café

Boissons

Pour tout renseignement, s'adresser à

L' UL de Moulins au 04.70.44.11.70
Daniel Lafay au 04.70.47.16.12
Alain Brande au 04.70.46.70.31

Nous retourner les inscriptions à l'USR CGT – 93 rue de Paris – 03000 MOULINS

avant le 15 Novembre 2018

Coupon-réponse

NOM : ..... **Prénom :** ……

Adresse : .....

❑ Je participe à cette initiative.

❑ Je retiens _____ repas X 12 euros = _____euros *(joindre le règlement*

SYNDICATS CGT-OE
et UFICT-CGT
Energie Allier

Le 13 novembre 2018, salariés et retraités des IEG, exigez une réelle revalorisation des salaires et pensions.

Lors de la CPB du 16 octobre 2018, les employeurs de la branche ont annoncé une proposition d'augmentation du **SNB à 0,2 %,** alors même que l'inflation pourrait dépasser 2 % ! Le Gouvernement de son côté, annonce qu'il n'y aura **aucune revalorisation des pensions en 2018**.

Avec la hausse de la CSG de 1,7 % et une inflation de plus de 2 % la perte de pouvoir d'achat des pensionnés sera de 4 % en une seule année. C'est du jamais vu !

Pour les actifs, allez-vous vous laisser berner par la baisses de vos ''cotisations sociales'' ? Posez-vous LA question, à quoi servent-elles ?
A moins payer vos soins et prises en charge maladie, entre autre, comme à son habitude, ce gouvernement va vous reprendre au centuple ce que vous croyez avoir gagné.

La FNME CGT appelle tous les agents des IEG actifs et inactifs à l'action le 13 novembre afin d' exiger l'ouverture de véritables négociations de branche sur le SNB lors de la CPB du 14/11/18 et une revalorisation des pensions.

*****

AG de 8h à 10h00 en grève.

à Moulins : Salle C0.
àVichy : 2° étage,
place Charles de Gaulle.